



Ville de Bulle

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE
DU CONSEIL GENERAL
DU 1^{er} JUIN 2026 – DE 19H30 A 20H41
A la grande salle de l'Hôtel de Ville de Bulle

Mesdames, Messieurs,

Présidence

Béatrice DOHNER-GRANDJEAN (PS), Présidente
Brian HOFER (PLR), Vice-Président

Bureau

Serge CASTELLA (PS)
Nicolas CHARRIÈRE (PLR)
Yvan ROESKE (UDC)
Constantin RUFFIEUX (Le Centre)

Présents

Thérèse ANATRA-LUCHINGER (Le Centre) – Marie-Christine BAECHLER (PS) – Alexandre BEAUD (Le Centre) – Charles-Henri BRANDT (PLR) – Jonas BRUNETTI (PS) – Gabrielle BUSSARD (UDC) – Virginie CASTELLA CUENNET (PLR) – Éric CHATTON (Le Centre) – Bruno CLEMENT (Les Vert·e·s) – Sophie CRUCHET-MICHELOUD (Le Centre) – Jorge DE FIGUEIREDO (PLR) – Léonard DEBONS (Le Centre) – Coline DESPONT (PS) – François DUCREST (PS) – Éric DUPASQUIER (UDC) – Emmanuelle FAVRE GENDE (PLR) – Lucile FREYMOND-POCHON (PS) – Carole FRITSCHI (PS) – Chantal FROSSARD (Le Centre) – Philippe JAGGI (Les Vert·e·s) – Erwan KERAVEC (PS) – Ivan KRATTINGER (Le Centre) – Frédéric METTRAUX (PLR) – François MOOSER (PS) – Anne NIQUILLE (Les Vert·e·s) – Alain PASCHE (UDC) – Baptiste PASQUIER (Le Centre) – Anne-Luce PERNET-BAERISWYL (Le Centre) – Martin RAUBER (PS) – François RIME (Les Vert·e·s) – Jacques RIME (UDC) – Julien RIME (UDC) – André SCHIBLER (PS) – Éric SEYDOUX (UDC) – Malik SEYDOUX (PLR) – Adeline SOTTAS (Le Centre) – Matteo SUDAN (PLR) – Christian WAEBER (UDC) – Romain WYSSMÜLLER (PLR)

Excusés

Yves BOSSON (PLR) – Isabelle COLLIARD (PS) – Laurence OBERSON (PLR) – Cyrille PÜRRO (PS) – Sathya WICKRAMASINGAM (PS)

Total

45 membres sont présents, 5 sont excusés. La majorité absolue est de 23.

Conseil communal

Maxime PASQUIER, Syndic – Chantal PYTHOUD, Vice-Syndique – Nicolas PASQUIER – Marie-France ROTH PASQUIER – Elodie SURCHAT – Jérôme TORNARE – Patrick VALLELIAN – Estelle ZERMATTEN
(Excusée : Kirthana WICKRAMASINGAM)

Secrétaire

Nicole JACQUEROUD

Rédaction du PV

Ilirë BEDJETI

Huissière

Inès ROQUE, Police communale

Table des matières

Ouverture de séance	3
Ordre du jour	5
1. Approbation du procès-verbal de la séance du 15 décembre 2025	5
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 4 mai 2026	6
3. Approbation des comptes et du rapport de gestion 2025.....	6
A.Comptes de résultats 2025	10
B.Comptes d'investissements 2025	15
C.Bilan au 31 décembre 2025.....	16
D.Rapport de gestion 2025	16
E.Vote des comptes et rapport de gestion 2025	16
4. Prolongation du droit de superficie n°2372 (art. 280 RF de Bulle), rue de Vevey, en faveur de la fondation PARLOCA Fribourg.....	17
5. Décision de transmission au Conseil communal du postulat déposé par Madame Anne Niquille Charrière, au nom du groupe Les Vert·e·s, demandant d'étudier l'interdiction des souffleuses à feuilles thermiques.....	18
6. Divers du Conseil général	21
A.Propositions	21
B.Postulats	21
C.Résolutions.....	21
D.Questions	22
E.Remarques – commentaires.....	28
7. Divers du Conseil communal	28
Clôture de séance.....	29

Ouverture de séance

Madame la Présidente ouvre la séance par ces mots :

« Mesdames et Messieurs, Chers collègues,

J'ai l'honneur d'ouvrir cette séance du Conseil général et je salue Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux ainsi que vous toutes et tous, chères et chers collègues du Conseil général.

Je salue également Madame Nicole Jacquaroud, Secrétaire du Conseil général, et Madame Ilirè Bedjeti, Secrétaire au procès-verbal, ainsi que Mesdames et Messieurs les membres de l'Administration communale que je remercie pour tout le travail qu'ils effectuent. Mes salutations s'adressent également aux représentants de la presse ainsi qu'aux citoyennes et citoyens présents à la tribune.

Depuis la dernière séance, le Bureau a pris acte de la démission de Monsieur Augustin Morand pour des raisons professionnelles puisque l'opportunité de travailler à l'étranger lui a été offerte. C'est Madame Laurence Oberson, première des viennent-ensuite sur la liste PLR, qui a été élue.

Je remercie Monsieur Augustin Morand pour son dévouement pour le bien de la collectivité. Même si elle ne peut être présente ce soir pour des raisons professionnelles, je souhaite à Madame Oberson un bon retour au sein du Législatif bullois, puisqu'elle était déjà présente en fin de législature passée, et beaucoup de satisfaction dans l'exercice de sa fonction.

J'adresse en votre nom l'expression de notre profonde sympathie aux personnes présentes dans cette salle qui ont été touchées par la perte d'un être cher.

Nous pensons plus particulièrement à celles et ceux confrontés à des deuils récents : à M. Yves Bosson, Conseiller général, pour le décès de sa maman ; à Mme Kirthana Wickramasingam, Conseillère communale, ainsi qu'à Mme Sathya Wickramasingam, Conseillère générale, et M. Cyrille Pürro, Conseiller général, pour le décès de leur papa et beau-papa.

Nous relevons qu'ils sont excusés ce soir.

Je vous propose à présent d'observer un instant de silence.

[Minute de silence]

Merci. Nous sommes en pensée avec les familles endeuillées.

Vous avez été valablement convoqués par lettre expédiée le 13 mai 2026, soit dans le délai fixé par la loi sur les communes. Vous avez ainsi reçu tous les documents avant la séance de ce soir, de sorte que nous ne procéderons pas à une lecture complète des messages, sauf demande ou nécessité expresse formulée par un membre du Conseil général.

Les débats étant enregistrés, comme le permet l'art. 47 du règlement du Conseil général, je prie les intervenants d'utiliser les micros mis à leur disposition et de décliner leur identité afin de faciliter la rédaction du procès-verbal.

Concernant le dépôt d'interventions parlementaires, je vous rappelle la manière de procéder :

- pour les propositions et postulats, le formulaire doit être remis à la Secrétaire avant ou durant la séance ;
- pour les résolutions, les Conseillers généraux sont priés d'en remettre maintenant le texte au Bureau pour distribution aux membres.

Vote électronique

Avant d'entrer dans le vif du sujet, je vous donne quelques explications sur le fonctionnement du vote électronique que nous inaugurons ce soir.

J'en profite pour saluer et remercier MM. Modoux de GVI SA à Rossens, notre prestataire, qui gère l'ensemble des opérations ainsi que le matériel.

Vous avez toutes et tous reçu un boîtier de vote en arrivant. Est-ce que l'un ou l'une d'entre vous n'aurait pas de boîtier ? Tel n'étant pas le cas, nous pouvons continuer.

Les boîtiers sont numérotés et correspondent à votre nom, ce qui permet la traçabilité du vote. Tant qu'il n'y a pas de démission dans les groupes, le numéro ne change pas.

Lors des votes, je pose la question, puis annonce « le vote est ouvert ». A ce moment-là, vous devez presser sur la touche OUI ou NON ou ABSENTION, puis valider votre vote avec la touche VALIDATION. Sans cette validation, le vote n'est pas transmis. Tant que vous n'avez pas validé, vous pouvez modifier votre vote. Lorsque tout le monde a voté, j'annonce « le vote est clos ». Le résultat du vote s'affiche alors à l'écran, puis dans un 2^{ème} temps, la liste nominative s'affiche avec le vote de chacun-e, par groupes et par ordre alphabétique.

Nous allons procéder à un test du fonctionnement du vote électronique avec le contrôle des présences.

Les personnes excusées pour la séance de ce soir sont :

- pour le Conseil communal : Kirthana Wickramasingam et Marie-France Roth Pasquier est annoncée avec un léger retard,
- pour le Conseil général : Yves Bosson (PLR), Isabelle Colliard (PS), Laurence Cberson (PLR), Cyrille Pürro (PS), Sathya Wickramasingam (PS).

Madame la Présidente annonce le résultat du contrôle des présences :

45 membres sont présents

5 membres sont excusés

majorité : 23

Madame la Présidente constate que le quorum est atteint et que l'assemblée, convoquée dans les délais, peut délibérer et prendre des décisions.

Ordre du jour

Madame la Présidente rappelle que, selon convocation publiée le 22 mai 2026 dans la Feuille officielle du Canton de Fribourg, l'ordre du jour est celui que chacun a reçu par courrier. Il a été établi lors de la réunion préparatoire du 11 mai 2026 entre le Bureau du Conseil général et une délégation du Conseil communal.

L'ordre du jour faisant partie intégrante des documents adressés aux Conseillers généraux avant la séance de ce soir, elle considère qu'il n'est pas nécessaire d'en donner lecture.

Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 15 décembre 2025
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 4 mai 2026
3. Approbation des comptes et rapports de gestion 2025
4. Prolongation du droit de superficie n°2372 (art. 280 RF de Bulle), rue de Vevey, en faveur de la fondation PARLOCA Fribourg
5. Décision de transmission au Conseil communal du postulat déposé par Madame Anne Niquille Charrière, au nom du groupe Les Vert-e-s, demandant d'étudier l'interdiction des souffleuses à feuilles thermiques
6. Divers du Conseil général
7. Divers du Conseil communal

Madame la Présidente demande si l'ordre du jour tel que proposé amène des questions ou des remarques d'ordre formel.

✎ **Au vote, le Conseil général accepte, par 44 oui et 1 abstention, l'ordre du jour tel que présenté.**

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 15 décembre 2025

Par courrier électronique du 24 décembre 2025 et du 13 mai 2026 pour les nouveaux élus, chaque membre a reçu le procès-verbal de la séance du 15 décembre 2025.

Madame la Présidente remercie Madame Ho pour la rédaction de ce document. Elle demande si un membre a une remarque à formuler. Cela n'étant pas le cas, elle le soumet au vote.

✎ **Au vote, le Conseil général accepte, par 43 oui et 2 abstentions, le procès-verbal de la séance du 15 décembre 2025, avec remerciements à son autrice.**

[19h40 – arrivée de Madame Marie-France Roth-Pasquier]

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 4 mai 2026

Par courrier électronique du 13 mai 2026 chaque membre a reçu le procès-verbal de la séance du 4 mai 2026.

Madame la Présidente remercie Madame Bedjeti pour la rédaction de ce document. Elle demande si un membre a une remarque à formuler. Cela n'étant pas le cas, elle le soumet au vote.

✍ **Au vote, le Conseil général accepte à l'unanimité, soit par 45 voix, le procès-verbal de la séance du 4 mai 2026, avec remerciements à son autrice.**

3. Approbation des comptes et du rapport de gestion 2025

L'entrée en matière pour les comptes est acquise de plein droit, conformément à l'article 85 du règlement du Conseil général. **Madame la Présidente** s'enquiert d'une éventuelle demande de renvoi.

Cela n'étant pas le cas, elle passe la parole à **Monsieur le Syndic, Maxime Pasquier**, qui s'exprime **au nom du Conseil communal** pour la présentation générale des comptes et du rapport de gestion 2025.

« Madame la Présidente, Chères et Chers collègues de l'exécutif et du législatif,

Vous avez pris connaissance des résultats de l'exercice 2025 de notre Commune qui dégage un bénéfice de près de 1.9 million de francs. Il s'agit d'une bonne surprise puisque l'écart avec le budget prévu se monte à près de 8.6 millions de francs. Notre grand argentier Monsieur Tornare vous en parlera en détail dans quelques instants.

Vous avez également pu lire le rapport de gestion 2025 de la Ville et je trouve intéressant qu'on y prête une attention particulière en ce début de législature. En effet, une fois les chiffres des premières pages avalés, vous pouvez ensuite accéder aux informations, activités et projets menés par nos services communaux.

Dans un monde où la remarque et la critique deviennent parfois très virulentes, souvent à l'adresse des autorités par ailleurs, rappeler à tout un chacun et chacune la diversité, la multiplicité et la qualité des prestations proposées par nos employé-e-s communaux via les services de la Ville ne peut pas faire de mal. Je vous invite, si cela n'a pas encore été fait, à parcourir ce rapport de gestion. Les données quantitatives et qualitatives qu'il contient vous permettront de répondre à une frange de la population qui n'a pas toujours accès à ces informations. Il en va aussi de votre responsabilité de membre du législatif.

Je vous remercie pour votre attention. »

Madame la Présidente remercie Monsieur le Syndic pour son intervention et cède la parole à **Monsieur Jérôme Tornare**, responsable des finances qui **au nom du Conseil communal**, s'exprime en ces mots :

« Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux,

Je vous salue très cordialement et j'essaierai d'être bref.

Tout d'abord un grand merci à Monsieur Christophe Uldry, Chef du Département finances, et toute son équipe pour la bonne tenue de ces comptes.

Je vais vous présenter les comptes de l'année 2025 qui se soldent par un bénéfice de Fr. 1'839'877.00.

C'est un résultat qui pourrait être qualifié de très proche de l'équilibre, bien que positif uniquement en raison de revenus extraordinaires, soit la dissolution sur 10 ans de la réserve constituée lors du passage aux nouvelles normes comptables MCH2.

Le budget prévoyait un déficit d'environ Fr. 6'750'000.00.

Sans ces revenus extraordinaires, nous aurions un déficit de Fr. 1'777'123.00.

Il faut donc prendre la mesure de ce résultat positif en demi-teinte, car le chiffre est bel et bien en déficit du point de vue opérationnel.

Dans le rapport de gestion en page 19 et suivantes, vous pourrez y constater les écarts suivants.

Une diminution des charges pour Fr. 1'789'000.00, signifie que le Conseil communal a, dans son ensemble, tenu les rênes du budget, que vous nous avez permis de dépenser, avec une certaine régularité puisque nous sommes en-dessous du budget qui devient de plus en plus compliqué à établir. Imaginez bien que cette différence entre le budget et les comptes provient d'autres éléments plus importants, comme l'augmentation des revenus.

En page 17 du rapport de gestion, vous trouverez l'explication de l'augmentation de Fr. 7'710'498.00 (5.6 %) des revenus par rapport au budget.

Pour expliquer ce montant, je peux citer l'impôt sur le revenu/fortune des personnes physiques qui a progressé de Fr. 2'900'000.00, ce qui est en effet beaucoup. Peut-être pensez-vous que nous avons mal estimé les revenus. Ce n'est pas le cas. Nous avons simplement tenu compte de l'estimation cantonale qui était extrêmement prudente pour les taxations 2023/2024. Il s'agit plutôt d'un rattrapage qui explique ces revenus supplémentaires. Selon discussions avec des collègues d'autres communes, ces derniers ont constaté un peu la même situation.

Concernant l'impôt sur le bénéfice/capital des personnes morales, il est supérieur de Fr. 1'000'000.00 au montant budgétisé en raison de la rectification extraordinaire de la taxation d'une société sur 4 ans.

On peut signaler encore l'impôt sur les prestations en capital (Fr. +480'000.00), la contribution immobilière (Fr. +250'000.00 environ), l'impôt sur les successions et donations (Fr. -350'000.00), les amendes d'ordre (Fr. +320'000.00) et l'impôt sur les mutations et gains immobiliers (Fr. +1'200'000.00).

Je ne vais pas détailler les chiffres plus en profondeur car j'ai promis de ne pas être trop long, mais vous pouvez trouver tous ces éléments, qui sont les plus marquants, en pages 19 à 23 du rapport de gestion.

Ce qui est intéressant, c'est de voir que la répartition des charges par nature est toujours assez représentative des collectivités publiques comme la nôtre, à savoir que les charges de transfert (charges cantonales, intercommunales ou obligatoires) représentent environ la moitié de l'ensemble de nos charges.

Le degré d'autofinancement est très faible de 2023 à 2025, un minimum de 10 millions d'autofinancement devrait être dégagé pour un volume d'investissement de 15 millions.

L'exercice n'est pas aussi bon qu'il n'y paraît, car avec des investissements réalisés en 2025 de Fr. 10'940'000.00 (Fr. 26'929'000.00 prévu au budget – la différence provient principalement du Musée, soit 6 mios de moins que prévu, et des travaux routiers, 7 mios de moins) les indicateurs ne sont pas très

bons. Il est bon de rappeler qu'il reste à dépenser 57 millions sur les investissements votés par le Conseil général. Il faudra donc prioriser et s'en tenir au strict nécessaire pour les prochaines années, si l'on ne veut pas exploser la dette.

Vous trouverez dans le rapport de gestion l'ensemble des indicateurs financiers. La dette nette, comprenant la part aux dettes des associations intercommunales, de laquelle est déduite la valeur du patrimoine financier, s'élève à Fr. 112'382'000.00 au 31 décembre 2025, contre Fr. 95'378'000.00 au 31 décembre 2024, soit une augmentation d'environ 17 millions de dette en un an.

En effet, avec MCH2, les dettes des associations intercommunales sont prises en compte dans notre comptabilité, ce qui fait exploser notre propre dette. S'il y a un souci local, on peut s'imaginer qu'il s'agit d'un souci passablement régional.

Mon inquiétude se porte sur l'établissement du budget 2027 et sur la projection des prochaines années et du scénario qui s'annonce peu réjouissant en matière financière. Construction des EMS, nouveau centre sportif, nouveau CO, écoles primaires à Bulle, ce sont des nouvelles infrastructures, certes nécessaires, mais il faudra bien trouver une solution pour les financer.

Je vous remercie pour votre attention. »

Madame la Présidente remercie Monsieur Jérôme Tornare pour son intervention et passe la parole à Monsieur François Mooser, Président de la Commission financière, pour son rapport.

Au nom de la **Commission financière**, **Monsieur François Mooser** s'exprime en ces termes :

« Madame la Présidente, Monsieur le Syndic, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Préliminairement, il convient de rappeler que la Commission financière ne se substitue pas à l'organe de révision mais a pour mission de fournir un préavis sur le rapport des auditeurs, sur l'entrée en matière relative aux comptes 2025 et sur le rapport de gestion 2025.

Les comptes 2025 se soldent par un bénéfice d'environ 1,8 million de francs, alors que le budget prévoyait un déficit d'environ 6,8 millions. L'écart est donc important et, à première vue, réjouissant.

Cette amélioration s'explique principalement par des revenus supérieurs aux attentes, en particulier les recettes fiscales. Les charges, de leur côté, ont globalement été contenues par rapport au budget.

Cela étant, la Commission financière souhaite insister sur un point central : ce bon résultat comptable ne doit pas masquer la réalité structurelle des finances communales. Le résultat opérationnel reste négatif. Autrement dit, sans certains éléments favorables ou non récurrents et sans la dissolution de la réserve liée à la réestimation du patrimoine dont les effets continueront à améliorer les résultats jusqu'en 2031, la Ville ne couvre pas encore durablement ses charges ordinaires par ses revenus ordinaires.

C'est d'ailleurs le constat que pose également le Conseil communal dans son rapport de gestion, lorsqu'il relève que la situation financière demeure préoccupante et invite à la prudence.

Du côté des charges, la situation peut être qualifiée de maîtrisée par rapport au budget. Plusieurs postes sont inférieurs aux prévisions, notamment dans certains domaines liés à la santé, aux transports ou aux charges régionales.

À l'inverse, certains secteurs continuent de progresser, en particulier ceux liés à la croissance de la population : l'accueil de l'enfance, les écoles, les infrastructures, les prestations sociales ou encore les équipements régionaux.

La Commission financière relève également l'importance des charges liées. Elles représentent près de 44 % des charges communales. Cela signifie qu'une part très importante des dépenses de la Ville est imposée par des mécanismes intercommunaux ou régionaux, ou par des prestations difficilement compressibles.

Cela ne veut pas dire qu'il n'existe aucune marge de manœuvre. Mais cela rappelle que l'équilibre financier ne pourra pas être atteint uniquement par quelques économies ponctuelles.

Du côté des revenus, les recettes fiscales ont été nettement meilleures que prévues. C'est une bonne nouvelle. Mais il faut rester prudent : certaines recettes, notamment celles liées aux gains immobiliers, aux mutations et aux prestations en capital peuvent varier fortement d'une année à l'autre.

Il serait donc risqué de considérer que l'ensemble de l'amélioration constatée en 2025 se reproduira automatiquement dans les années à venir. Cependant, cet exercice a l'avantage de démontrer que des économies sur les charges de fonctionnement sont possibles.

La question des investissements reste centrale pour Bulle.

Les investissements réalisés en 2025 sont nettement inférieurs à ceux qui avaient été budgétés. Cela contribue à limiter l'endettement à court terme.

Il convient toutefois de rappeler que les investissements prévus mais non engagés en 2025 ont simplement été reportés. La pression financière ne disparaît donc pas, mais est simplement reportée sur les exercices suivants.

L'endettement continue d'augmenter. La dette nette atteint désormais environ 110 millions de francs. Ce niveau n'est pas alarmant en soi, mais son évolution doit nous rendre attentifs, surtout dans une ville qui devra encore financer d'importants équipements publics ces prochaines années.

La Commission financière estime donc que la priorisation des investissements devra demeurer une préoccupation centrale. Bulle est une ville en croissance, avec des besoins réels, mais la limite indicative de 15 millions d'investissements par année doit demeurer le plafond maximal.

En résumé, les comptes 2025 sont meilleurs que prévu, et la Commission financière s'en réjouit.

Mais ce résultat appelle aussi à la prudence. Le bénéfice comptable ne doit pas faire oublier le déficit opérationnel, le potentiel fiscal trop faible, la progression des charges liées, le caractère parfois irrégulier de certaines recettes fiscales et l'augmentation de l'endettement.

La Commission financière remercie le Conseil communal, le Service des finances et l'ensemble de l'administration communale pour le travail effectué et pour les informations fournies.

Au vu de ces éléments, la Commission financière préavise favorablement à l'unanimité l'entrée en matière sur les comptes 2025, le compte des investissements et le rapport de gestion de la Ville de Bulle.

Je vous remercie pour votre attention. »

Madame la Présidente remercie Monsieur François Mooser. Elle passe maintenant à la discussion sur les comptes de résultats, les comptes d'investissements, le bilan et le rapport de gestion. Cette discussion sera suivie du vote global sur les comptes et le rapport de gestion 2025.

A. Comptes de résultats 2025

Madame la Présidente ouvre la discussion générale sur les comptes de résultats 2025 dans l'ordre des forces politiques présentes au Législatif communal. Elle passe la parole au groupe PS-Les Vert·e·s.

Au nom du **groupe PS-Les Vert·e·s**, **Madame Carole Fritschi** s'exprime en ces mots :

« Madame la Présidente, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux et généraux,

Notre groupe a pris acte du résultat positif des comptes 2025. Si d'aucuns pensent que tout va bien, ils ont tort. Pouvons-nous écarter définitivement une hausse d'impôt ? rien n'est moins sûr.

D'abord, ces chiffres noirs ne dépendent que d'une réserve provenant d'un montant que la Commune touche pendant 10 ans. En effet, les comptes fonctionnels sont dans le rouge et c'est le point qui doit nous alarmer le plus. Les recettes ne couvrent plus les dépenses courantes.

Ensuite l'endettement de la ville est très important, d'autant plus que tous les montants des crédits votés n'ont pas encore été engagés et que d'autres investissements nécessaires nous attendent à court et à moyen terme. Notre capacité d'autofinancement diminue de façon inquiétante et nous devons nous en préoccuper.

Pourtant nous ne remettons pas en cause les investissements. La ville grandit et les autorités ne pourront pas arrêter ce mouvement ces prochaines années, quels que soient d'ailleurs les résultats des prochaines votations fédérales. Notre responsabilité et même notre priorité, en tant qu'élu·es, c'est d'accompagner cet agrandissement. Je prie les conseillères et conseillers déjà présents lors la dernière législature d'excuser cette énième répétition mais nous devons être conséquents. On ne peut pas, d'un côté, promouvoir le développement économique, attirer les promoteurs immobiliers, de grandes entreprises comme Rolex et, de l'autre côté, arrêter le développement de la ville !

Enfin, nous sortons de 5 ans d'extrême rigueur budgétaire. Il est impossible d'aller plus loin dans les économies. La situation est grave.

Le service des curatelles est de nouveau sous l'eau, en réalité, il n'a jamais pu reprendre de l'air : malgré l'engagement d'un EPT supplémentaire l'année dernière, obtenu de haute lutte par Chantal Pythoud, afin de faire baisser le nombre de dossiers traités par curateur de 79 à 75, une nouvelle personne est en arrêt maladie. Rappelons que la recommandation fédérale est de 60 dossiers par curateur ou curatrice.

Dans plusieurs autres services de la Commune, c'est très tendu, il manque du personnel.

Bref, le « y a qu'à » faire des économies n'est plus tenable, à moins de détruire notre service public. Dans une ville qui grandit, il faut non seulement construire les infrastructures nécessaires, mais aussi investir dans les projets favorisant le vivre ensemble, dans la lutte contre la précarité, dans l'intégration, dans la jeunesse, le sport et la culture, afin de créer du lien social, de préserver la tranquillité, voire renforcer la sécurité dans certains quartiers pour prévenir tout problème de violence endémique.

C'est pourquoi notre groupe enjoint le Conseil communal de prendre ses responsabilités en ayant le courage lors du prochain budget de prévoir les engagements nécessaires à un fonctionnement normal de l'administration, surtout dans le but d'éviter que de nouveaux membres du personnel ne tombent malades, et d'étudier la longue liste des investissements repoussés depuis plusieurs années afin de demander des crédits pour les cas les plus urgents.

Pour conclure, nous remercions tous les membres du Conseil communal, anciens et actuels, pour la maîtrise des dépenses. Nos remerciements s'adressent en particulier au responsable du dicastère des finances, Monsieur Jérôme Tornare, ainsi qu'à Monsieur Christophe Uldry et à son équipe du service des finances, pour la rigueur du travail effectué.

Merci de votre attention,

Carole Fritschi pour le groupe PS-Les Vert.e.s »

Madame la Présidente remercie Madame Carole Fritschi pour son intervention et passe la parole au groupe PLR.

Au nom du **groupe PLR**, **Monsieur Matteo Sudan** s'exprime en ces mots :

« Monsieur le Syndic, Madame la Présidente, Chères et chers collègues du Conseil général,

Les comptes 2025 de la Ville de Bulle se soldent par un bénéfice de Fr. 1.84 million alors que le budget 2025 prévoyait un déficit de Fr. 6.75 millions. L'écart favorable dépasse ainsi Fr. 8.5 millions.

Ce résultat est politiquement majeur dans le contexte du débat budgétaire 2024. À l'époque, une hausse d'impôts avait été présentée comme nécessaire afin de garantir l'équilibre financier futur de la Ville. Le refus de cette augmentation par le Conseil général et la Commission financière avait été fortement critiqué, certains allant jusqu'à qualifier cette position « d'irresponsable ». Or, les comptes démontrent aujourd'hui que les recettes réelles ont largement dépassé les projections budgétaires.

Les principaux écarts favorables proviennent :

- des impôts sur les personnes physiques (+ Fr. 2.9 mios) ;*
- des impôts sur les personnes morales (+ Fr. 1.0 mio) ;*
- de recettes supérieures dans plusieurs secteurs ;*
- d'une maîtrise globalement correcte des charges.*

Ces chiffres confirment que la dynamique économique et démographique de Bulle reste extrêmement forte et que les hypothèses retenues lors du budget 2025 étaient très prudentes, voire excessivement pessimistes.

Le PLR doit rappeler qu'il n'a jamais nié les enjeux financiers liés au développement de la Ville. Bulle investit massivement dans ses infrastructures, ses écoles, ses équipements sportifs et ses prestations publiques. L'endettement demeure un point de vigilance important avec une dette nette de plus de Fr. 112 millions.

Toutefois, notre position reste inchangée :

- la Ville dispose encore de réserves et d'une capacité fiscale solide ;*
- les recettes fiscales continuent de progresser fortement ;*
- un seul exercice déficitaire ne justifie pas automatiquement une augmentation d'impôts structurelle ;*
- une vision financière consolidée et durable doit être démontrée avant toute hausse de fiscalité.*

Le PLR continue ainsi de demander :

- 1. une maîtrise exhaustive des coûts ;*

2. *une analyse détaillée de l'évolution des charges structurelles ;*
3. *une priorisation claire des investissements ;*
4. *une vision budgétaire crédible sur plusieurs exercices.*

Cette prudence apparaît d'autant plus justifiée lorsqu'on compare la situation bulloise à celle d'autres villes. Durant les débats précédents, certains élus utilisaient régulièrement la Ville de Fribourg comme référence afin de justifier le renforcement des effectifs et l'augmentation des coûts de fonctionnement à Bulle. Or, les comptes 2025 de la Ville de Fribourg affichent aujourd'hui un déficit de Fr. 21.5 millions, supérieur encore aux prévisions budgétaires.

Les autorités fribourgeoises elles-mêmes évoquent désormais la nécessité de fixer des priorités afin de préserver leur autonomie financière.

Cette comparaison démontre précisément l'importance de conserver une gestion financière prudente et maîtrisée. Le développement d'une ville ne peut pas se limiter à une augmentation continue des charges et des effectifs administratifs sans vision globale de soutenabilité.

En conclusion, les comptes 2025 confirment que la position du PLR était fondée :

- *oui, Bulle doit continuer à investir ;*
- *oui, la Ville doit anticiper sa croissance ;*
- *mais non, une augmentation d'impôts ne se justifie pas aujourd'hui au vu des résultats réels, des réserves disponibles et de l'absence, à ce stade, d'une démonstration financière suffisamment consolidée sur plusieurs exercices déficitaires successifs.*

Au nom du PLR, Matteo Sudan. »

Madame la Présidente remercie Monsieur Matteo Sudan pour son intervention et passe la parole au groupe Le Centre.

Au nom du **groupe Le Centre**, **Monsieur Baptiste Pasquier** s'exprime en ces mots :

« Madame la Présidente, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, Chers et Chères collègues,

Le groupe Le Centre a analysé les comptes et le rapport de gestion 2025 de la Ville de Bulle avec beaucoup d'attention.

Après l'annonce du budget en décembre passé prévoyant un déficit de Fr. 6.8 mios, le résultat positif de Fr. 1.8 mio est réjouissant. Néanmoins, il est largement amélioré par la dissolution de la réserve de réestimation du patrimoine financier, sans quoi le résultat serait déficitaire de Fr. 1.8 mio. Cette réserve ne pourra plus être déduite au-delà de 2031.

La hausse d'impôts refusée par le Conseil général en 2024 aurait permis d'atteindre un bénéfice de Fr. 8.6 mios, reflétant une image faussée de la santé financière de la Commune. Notre groupe est favorable à une politique d'économies strictes visant une maîtrise des charges qui permettent d'atténuer l'influence de revenus insuffisants. D'ailleurs, cet exercice prouve que ce principe fonctionne avec Fr. 1.7 mio de charges économisées par rapport au budget. Des exemples très récents dans d'autres communes montrent que des bénéfices importants sur plusieurs années grâce à des revenus

confortables tendent à diminuer la vigilance et n'empêchent malheureusement pas de creuser des déficits abyssaux.

Concernant les investissements, notre groupe prône une priorisation des projets et un respect de la limite des Fr. 15 mios par année. Cependant, il est encore plus important d'optimiser les projets afin de construire des infrastructures réalistes et adaptées autant financièrement que fonctionnellement sans perdre de vue l'objectif à atteindre. La construction de 18 vestiaires au stade pour un montant estimé à Fr. 8 mios est un exemple pour lequel des économies conséquentes devront être trouvées. Pour rappel l'école de Dardens avait coûté Fr. 8.4 mios. Sans une optimisation rigoureuse des nouveaux projets, il ne sera pas possible de maîtriser la dette. Nos élus communaux devront également veiller aux investissements des associations régionales, ayant un impact conséquent sur les charges de transfert.

Notre groupe aborde la difficile période à venir avec optimisme, certain que les efforts importants qui devront être consentis permettront à la Commune de garder la tête hors de l'eau.

Le groupe Le Centre remercie le Conseil communal ainsi que l'administration pour leur travail et approuve à l'unanimité les comptes et le rapport de gestion 2025.

Je vous remercie pour votre attention.

Baptiste Pasquier, pour le groupe Le Centre »

Madame la Présidente remercie Monsieur Baptiste Pasquier pour son intervention et demande si le groupe UDC souhaite s'exprimer

Au nom du **groupe UDC**, **Monsieur Jacques Rime** s'exprime en ces mots :

« Madame la Présidente, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil communal, Chers collègues,

Les comptes 2025 se soldent par un bénéfice d'environ 1,8 million de francs, alors que le budget prévoyait un déficit de près de 6,8 millions. Cet écart de plus de 8 millions peut naturellement être accueilli positivement.

Cependant, le groupe UDC souhaite rappeler qu'il convient de regarder au-delà du seul résultat comptable. Ce bon résultat ne doit pas masquer la réalité structurelle des finances communales.

Le bénéfice présenté aujourd'hui repose majoritairement sur la dissolution de la réserve liée à la réévaluation du patrimoine.

Plus préoccupant encore est le niveau extrêmement faible de l'autofinancement. Le taux d'autofinancement s'établit à seulement 4,39 %. Autrement dit, la Ville n'est pratiquement pas en mesure de financer ses investissements par ses propres moyens.

Et ce chiffre est d'autant plus inquiétant que seuls 10 millions de francs d'investissements ont été réalisés en 2025, alors que près de 27 millions avaient été votés. Même avec un volume d'investissements largement inférieur aux prévisions, la capacité d'autofinancement reste insuffisante. Concrètement, les investissements sont aujourd'hui financés essentiellement par le recours à l'endettement.

Cette situation se reflète directement dans l'évolution de la dette communale. La dette par habitant a augmenté d'environ Fr. 1'000.00 entre 2024 et 2025. Dans le même temps, le taux de dette brute atteint désormais 160 %, un niveau considéré comme mauvais selon les indicateurs financiers usuels, et cela nous rapproche progressivement du seuil des 200 %, qui est généralement considéré comme critique.

Ces indicateurs doivent nous interpeller. Ils montrent que malgré un résultat comptable favorable cette année, la situation financière de la Ville reste fragile et que les marges de manœuvre futures pourraient rapidement se réduire si cette tendance se poursuit.

Le groupe UDC invite donc le Conseil communal à limiter les investissements lors du prochain budget au stricte nécessaire.

Je vous remercie de votre attention. Le groupe UDC accepte les comptes à l'unanimité.

Jacques Rime, pour le groupe UDC »

Madame la Présidente remercie Monsieur Rime pour son intervention et demande si quelqu'un souhaite encore s'exprimer. Tel n'étant plus le cas, elle passe aux comptes de résultats 2025.

Afin de ne pas rallonger inutilement la séance, **Madame la Présidente** ne donne pas lecture des revenus et charges chapitre par chapitre. Elle demande si quelqu'un souhaite s'exprimer sur l'un des 10 chapitres.

0. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Revenus	Fr.	3'763'241.61
Charges	Fr.	16'050'248.50

1. ORDRE ET SÉCURITÉ PUBLICS, DÉFENSE

Revenus	Fr.	5'329'044.51
Charges	Fr.	6'867'990.00

2. FORMATION

Revenus	Fr.	6'067'388.10
Charges	Fr.	41'917'362.50

3. CULTURE, SPORT ET LOISIRS

Revenus	Fr.	1'578'810.20
Charges	Fr.	9'835'307.32

4. SANTÉ

Revenus	Fr.	19'087'384.70
Charges	Fr.	33'240'019.86

5. PRÉVOYANCE SOCIALE

Revenus	Fr.	137'254.50
Charges	Fr.	16'348'425.59

6. TRAFIC ET TÉLÉCOMMUNICATIONS

Revenus	Fr.	9'427'807.10
Charges	Fr.	16'812'588.43

7. PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Revenus	Fr.	12'811'040.84
Charges	Fr.	14'147'076.55

8. ÉCONOMIE PUBLIQUE

Revenus	Fr.	90'000.00
Charges	Fr.	1'276'914.90

9. FINANCES ET IMPÔTS

Revenus	Fr.	102'825'629.44
Charges	Fr.	2'781'790.33

Constatant que personne ne demande la parole, **Madame la Présidente** clôt la discussion de détail des comptes de résultats 2025.

Avec Fr. 161'117'601.00 de revenus et Fr. 159'277'723.98 de charges, le résultat du compte de résultats présente un bénéfice de Fr. 1'839'877.02.

B. Comptes d'investissements 2025

Madame la Présidente suggère de ne procéder qu'à une discussion générale sur les comptes d'investissements 2025.

Le résultat global des comptes d'investissements est le suivant : Fr. 5'882'098.49 de recettes et Fr. 16'822'238.20 de dépenses, soit un excédent de dépenses de Fr. 10'940'139.71.

Elle demande si quelqu'un souhaite s'exprimer sur les comptes d'investissements 2025.

Comme cela n'est pas le cas, elle propose de passer à l'examen du bilan et du rapport de gestion 2025.

C. Bilan au 31 décembre 2025

Madame la Présidente relève que le total du bilan s'élevait au 31 décembre 2025 à Fr. 406'156'912.33 avec Fr. 122'802'357.32 de fortune pour la Commune.

Elle ouvre la discussion générale et demande si quelqu'un souhaite s'exprimer sur le bilan de la Ville.

Comme ce n'est pas le cas, **Madame la Présidente** propose de passer au rapport de gestion.

D. Rapport de gestion 2025

Madame la Présidente ouvre la discussion générale. Elle demande si quelqu'un désire s'exprimer sur le rapport de gestion 2025.

E. Vote des comptes et rapport de gestion 2025

Cela n'étant pas le cas, **Madame la Présidente** soumet au vote les comptes et le rapport de gestion 2025, dans leur ensemble.

✎ **Au vote, le Conseil général accepte à l'unanimité, soit par 45 voix, les comptes et le rapport de gestion 2025 de la Ville de Bulle.**

4. Prolongation du droit de superficie n°2372 (art. 280 RF de Bulle), rue de Vevey, en faveur de la fondation PARLOCA Fribourg

Madame la Présidente passe la parole à **Monsieur Maxime Pasquier, Syndic**.

« Madame la Présidente, Chères et Chers collègues de l'exécutif et du législatif,

Vous avez pu le constater, la fondation PARLOCA Fribourg a repris les immeubles situés rue de Vevey 219 à 233 et route de la Part-Dieu 1 à 9 à la société coopérative SICOOP, et, de facto, le droit de superficie. Cette fondation souhaite y effectuer des rénovations importantes, financées par une banque qui désire le remboursement total des prêts à l'échéance du droit de superficie.

Le Conseil communal vous invite donc à accepter la prolongation du droit de superficie actuel n° 2372 en faveur de la fondation PARLOCA et ce jusqu'au 31 décembre 2090, soit 33 ans de plus que la première échéance des 66 ans qui se terminait au 31 décembre 2057. Pour rappel, cela n'engendre pas de charges nouvelles pour la Commune et la rente est indexée régulièrement à l'indice de prix à la consommation.

Merci de votre attention »

Madame la Présidente remercie Monsieur le Syndic pour son intervention et passe la parole à **Monsieur François Mooser**, Président de la Commission financière, pour son préavis.

« Madame la Présidente, Monsieur le Syndic, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

La Commission financière a examiné l'objet relatif à la prolongation du droit de superficie portant sur l'article 280 RF de Bulle en faveur de la fondation PARLOCA Fribourg, et se détermine de la manière suivante :

Premièrement, cette prolongation ne crée pas de charge nouvelle pour la Ville. Elle confirme formellement une échéance qui était déjà prévue comme possible dans l'acte initial, mais qui doit désormais être sécurisée juridiquement pour permettre le financement des travaux.

Deuxièmement, les conditions financières ne sont pas modifiées. La Ville conserve donc le revenu lié à ce droit de superficie, sans renoncer à une contrepartie financière.

Troisièmement, la prolongation permet la réalisation de travaux importants sur un parc immobilier à vocation sociale. Elle contribue ainsi au maintien et à la rénovation de logements existants, sans que la Commune doive elle-même porter les investissements nécessaires.

La Commission financière a naturellement pris acte du fait qu'il s'agit d'un engagement de très longue durée, puisqu'il court jusqu'en 2090. Toutefois, compte tenu de l'historique du dossier, du maintien des conditions financières, de l'absence de charge supplémentaire pour la Commune et de l'intérêt à permettre la rénovation des immeubles concernés, elle estime que la proposition du Conseil communal est financièrement acceptable et opportune.

Au vu de ces éléments, la Commission financière préavise favorablement, à l'unanimité, la prolongation du droit de superficie n° 2372 en faveur de la fondation PARLOCA Fribourg, jusqu'au 31 décembre 2090, aux mêmes conditions de location.

Je vous remercie de votre attention. »

Madame la Présidente remercie Monsieur François Mooser pour son intervention et demande si quelqu'un souhaite s'exprimer sur ce sujet.

Tel n'étant pas le cas, **Madame la Présidente** clôt la discussion et propose de passer au vote.

✍ **Au vote, le Conseil général accepte à l'unanimité, soit par 45 voix, la prolongation du droit de superficie n°2372 (art. 280 RF de Bulle), rue de Vevey, en faveur de la fondation PARLOCA Fribourg.**

5. Décision de transmission au Conseil communal du postulat déposé par Madame Anne Niquille Charrière, au nom du groupe Les Vert·e·s, demandant d'étudier l'interdiction des souffleuses à feuilles thermiques

Madame la Présidente se réfère au message du Bureau du Conseil général qui soumet au vote du Législatif la transmission au Conseil communal du postulat précité. Elle demande si l'autrice du postulat souhaite apporter un commentaire.

Madame Anne Niquille Charrière s'exprime en ces mots :

« Madame la Présidente, Monsieur le Syndic, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, J'aimerais profiter de cette prise de parole pour apporter quelques précisions et contextualiser certains éléments de mon postulat. Celui-ci vise avant tout à analyser la situation afin de permettre un encadrement approprié de l'usage des souffleuses à feuilles, tant par le personnel communal que par les particuliers et les entreprises privées.

Ce dernier point mérite d'être particulièrement souligné. En effet, l'utilisation de ces équipements ne se limite pas à l'automne pour le ramassage des feuilles mortes sur les trottoirs. Elle intervient également tout au long de l'année dans le cadre de l'entretien des nombreuses haies entourant les immeubles en PPE, souvent assuré par des entreprises privées.

Dans cette perspective, plutôt qu'une interdiction totale, une restriction ciblée de l'usage des souffleuses thermiques durant la période automnale pourrait constituer une alternative équilibrée. C'est notamment l'approche adoptée par certaines communes, telles que Saint-Sulpice depuis 2023 ou Mies depuis 2024, qui ont introduit cette mesure via une modification de leur règlement de police. La commune de Begnins applique également un régime de restriction, tout en prévoyant des exceptions pour les services communaux et de voirie.

Par ailleurs, si notre Commune devait envisager une réglementation plus stricte, à l'image de villes comme Zurich ou Genève, où seules les souffleuses électriques sont autorisées durant des périodes définies, il serait indispensable de prévoir un délai de mise en œuvre. Celui-ci permettrait aux différents acteurs concernés de procéder progressivement au remplacement de leur matériel.

Merci de votre attention.

Anne Niquille, pour le groupe PS - les Vert.e.s. »

Madame la Présidente remercie Madame Anne Niquille Charrière pour cette remarque et demande si quelqu'un d'autre souhaite s'exprimer par rapport à cet objet. Elle passe la parole à **Monsieur Charles-Henri Brandt**.

« Chers Conseillers communaux, Chers collègues du Conseil général,

Le groupe PLR reconnaît les enjeux liés au bruit et à la protection de l'environnement.

Toutefois, dans une commune d'env. 27'000 habitants, il est essentiel de laisser aux professionnels la liberté de choisir les appareils les plus adaptés à leurs tâches quotidiennes, en fonction de leur efficacité, de leur ergonomie et des contraintes du terrain.

Les départements concernés utilisent les souffleuses thermiques de manière pragmatique et responsable. Par ailleurs, l'évolution des normes techniques et environnementales conduira progressivement à la disparition des moteurs à 2 temps les plus polluants, sans qu'une interdiction communale ne soit nécessaire.

Enfin, les investissements déjà réalisés dans ces équipements doivent pouvoir être amortis de manière responsable.

Pour ces raisons, le groupe PLR s'oppose à la transmission de ce postulat au Conseil communal.

Pour le groupe PLR, Charles-Henri Brandt. »

Madame la Présidente remercie Monsieur Charles-Henri Brandt pour cette remarque et demande si d'autres interventions sont encore souhaitées dans la salle. Elle passe la parole à **Madame Sophie Cruchet-Micheloud**.

« Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,

Nous partageons l'objectif de réduire les nuisances sonores et environnementales liées aux souffleuses thermiques. Toutefois, notre groupe estime qu'une interdiction immédiate n'est pas opportune et serait difficile à appliquer, tant pour les services communaux que pour les entreprises et les particuliers.

Nous privilégions donc une transition progressive, permettant de remplacer le matériel au fur et à mesure, de favoriser des alternatives moins polluantes et d'accompagner les utilisateurs sans imposer une charge financière trop importante. Nous comptons donc sur le Conseil communal pour s'emparer de ce sujet ces prochaines années.

Par ailleurs, nous ne souhaitons pas qu'une interdiction soit édictée pour le domaine privé. La Commune peut montrer l'exemple et encourager les bonnes pratiques, mais chacun doit aussi conserver une certaine liberté.

Nous croyons davantage à une évolution pragmatique et concertée qu'à une interdiction brutale. Après tout, en politique comme dans les jardins, les changements durables poussent souvent mieux lorsqu'on leur laisse un peu de temps pour prendre racine.

Pour le groupe Le Centre, Sophie Cruchet-Micheloud. »

Madame la Présidente remercie Madame Sophie Cruchet-Micheloud pour cette remarque et demande si d'autres interventions sont encore souhaitées dans la salle. Elle passe la parole à **Monsieur Alain Pasche**

« Madame la Présidente, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux, Chères et Chers collègues,

Le Groupe UDC a pris connaissance du postulat de Madame Anne Niquille Charrière demandant l'étude de l'interdiction des souffleuses à feuilles thermiques. Je la remercie d'avoir apporté des éclaircissements à l'instant.

Bien que notre Groupe soutienne largement l'écologie, que ce soit en matière de bruit, de pollution ou de préservation de la biodiversité, nous avons des réserves quant à la disponibilité de solutions alternatives viables.

Je m'interroge sur les alternatives possibles à proposer en matière de dispositifs moins bruyants, comme vous l'avez suggéré. A ce sujet, devrait-on fournir un balai à chaque employé communal pour ramasser les feuilles ? Je crains qu'un retour à des méthodes aussi manuelles soit une perte de temps considérable.

Est-il envisageable de laisser les feuilles s'accumuler au sol ? Bien que je sois favorable à la biodiversité, cette approche pourrait rendre les routes dangereuses pour les cyclistes et les piétons, en cas de pluie, à cause du risque de glissade.

Faut-il envisager des modèles électriques ? Il semble que mis à part un niveau sonore réduit, ces appareils n'apportent pas de réels bénéfices. Par ailleurs, l'impact écologique lié à la production des batteries doit également être pris en compte. Quelle serait la durée d'utilisation durant la journée d'une souffleuse à feuille électrique ? Il est à noter que les professionnels du jardinage évitent ces équipements car ils n'ont pas le temps de s'inquiéter de l'autonomie des batteries.

Finalement, le Groupe UDC souligne qu'il est essentiel de suivre une approche écologique tout en demeurant pragmatique dans le cadre du travail des employés de la ville.

Merci pour votre attention.

Pour le Groupe UDC, Alain Pasche »

Madame la Présidente remercie Monsieur Alain Pasche pour cette remarque et demande si d'autres interventions sont encore souhaitées dans la salle.

La parole n'étant plus demandée, **Madame la Présidente** propose de passer au vote.

➡ **Au vote, le Conseil général refuse, par 29 non et 16 oui, la transmission au Conseil communal du postulat déposé par Madame Anne Niquille Charrière, au nom du groupe Les Vert·e·s, demandant d'étudier l'interdiction des souffleuses à feuilles thermiques.**

6. Divers du Conseil général

En ce qui concerne les divers, **Madame la Présidente** prie l'assemblée de respecter l'ordre des interventions, soit les propositions, les postulats, les résolutions, les questions et les éventuelles remarques.

Afin de tenter de contenir la durée des séances, le Bureau propose, lors du dépôt de propositions et de postulats, d'en donner le titre et un bref résumé, pour celles et ceux qui le souhaitent. Dans ce cas, le texte intégral sera bien entendu inséré dans le procès-verbal.

A. Propositions

Madame la Présidente demande si quelqu'un souhaite transmettre une proposition.

La parole n'étant pas demandée, elle clôt la discussion et passe aux postulats.

B. Postulats

Madame la Présidente demande si quelqu'un souhaite déposer un postulat.

La parole n'étant pas demandée, elle clôt la discussion et passe au point sur les résolutions.

C. Résolutions

Ainsi que le prévoit l'art. 104 du règlement, le Bureau et les membres du Conseil général peuvent proposer des résolutions qui ont un effet purement déclaratif à l'occasion d'événements importants.

Aucune résolution n'ayant été déposée, **Madame la Présidente** passe à l'objet suivant.

D. Questions

Madame la Présidente demande si quelqu'un souhaite poser une question.

Question n° 1 :

Au nom du **groupe PS-Les Vert·e·s, Monsieur Erwan Keravec** s'exprime en ces mots :

« Madame la Présidente, Monsieur le Syndic, Mesdames et messieurs les Conseillères et Conseillers communaux, Chères et chers collègues,

Depuis maintenant 3 ans et la réalisation des travaux de renouvellement d'infrastructure, les riverains des voies TPF rapportent des nuisances insupportables.

Il ne s'agit clairement pas d'un simple désagrément lié à l'utilisation habituelle des voies de chemin de fer mais bien de risques pour la santé de nos concitoyens :

- Des troubles du sommeil (la circulation des trains s'arrête uniquement entre minuit et 4h50),*
- Et du stress acoustique augmentant de manière prouvée le risque de maladies cardio-vasculaires et de maladies métaboliques.*

Le nombre de décès prématurés associés à la pollution sonore est d'ailleurs évalué par la Confédération à 500 par an, ce qui est le double des décès sur la route.

A la dégradation de la qualité de vie s'ajoute encore la perte de valeur des biens immobiliers.

Le transfert modal, par l'augmentation de la fréquence et de la capacité des trains, est une nécessité et est un point positif pour notre ville afin d'y réduire le trafic de transit. Le groupe PS-Les Vert.e.s continuera à soutenir son développement.

En revanche, nous regrettons que les TPF n'aient pas entrepris de démarches significatives afin de réduire ces nuisances devenues intolérables sachant que les normes légales sont dépassées en 10 endroits (selon l'OFT) et à la limite supérieure en 29 autres.

L'article 3.2 de la Loi cantonale sur la mobilité stipule :

« L'Etat et les communes veillent à l'efficacité, l'attractivité et la sécurité du système de mobilité, [...], des transports publics, [...] ainsi qu'à la prévention des nuisances qui pourraient en découler. »

Ainsi nous posons les questions suivantes :

- 1. Quelles démarches concrètes ont été entreprises auprès des TPF et/ou du Conseil d'Etat pour exiger un assainissement efficace ?*
- 2. Sachant que le volume des nuisances dépend également de facteurs environnementaux (chaleur, sécheresse...) la réalisation d'une expertise actualisée indépendante en début d'été sera-t-elle demandée ?*
- 3. Sachant que la vitesse a un effet considérable sur l'ampleur des nuisances, le Conseil communal est-il prêt à demander aux TPF une limitation de vitesse dans l'agglomération bulloise ?*
- 4. Le Conseil communal est-il en capacité de fournir un calendrier précis d'améliorations ?*
- 5. Le Conseil communal est-il disposé à soutenir les riveraines et riverains des TPF dans leurs démarches auprès des TPF ?*

Nous sommes conscients qu'il s'agit d'un problème complexe qui est essentiellement du ressort des TPF.

Mais nous constatons également que le bruit causé par les trains pèse lourdement sur le moral et la santé des habitantes et habitants le long des voies.

La mobilisation du Conseil communal et du Conseil général peut avoir un impact réel auprès des TPF, comme lors des actions entreprises afin d'engager l'aménagement de la gare routière provisoire.

Je vous remercie pour votre écoute.

Au nom du groupe PS-Les Verts, Erwan Keravec et Cyrille Pürro »

Madame la Présidente remercie Monsieur Keravec pour son intervention et demande si quelqu'un souhaite y répondre. Elle passe la parole à **Madame Marie-France Roth Pasquier**.

« Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

Je remercie Monsieur Keravec pour ses questions.

Les questions ne nous ayant pas été communiquées en amont, il ne nous est malheureusement pas possible d'y répondre aujourd'hui avec tout le niveau de détail souhaité.

Je peux toutefois vous indiquer que des démarches et diverses mesures ont été entreprises depuis de nombreuses années sur ce point. Comme vous le savez, les compétences en la matière relèvent principalement des Transports publics fribourgeois (TPF) ainsi que de l'Office fédéral des transports (OFT).

Selon les informations qui nous ont été transmises par les TPF, la procédure suit actuellement son cours. Nous prenons néanmoins bonne note de vos interrogations et nous reviendrons devant le Conseil général lors de sa prochaine séance avec des éléments de réponse plus complets et techniques.

Merci de votre attention. »

Madame la Présidente remercie Madame Marie-France Roth Pasquier et demande s'il y a une autre question.

Question n° 2 :

Au nom du **groupe PLR Monsieur Malik Seydoux** s'exprime en ces mots :

« Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, Chères et chers collègues,

Notre groupe attache une grande importance à la transparence ainsi qu'à une gestion rigoureuse des deniers publics. Le projet de rénovation et d'extension du Musée gruérien représente un investissement conséquent de 19,845 millions de francs, validé par notre Conseil et confirmé par la population.

Aujourd'hui, alors que les travaux sont engagés, il nous semble essentiel de disposer d'un suivi clair et transparent. Le projet a déjà connu une forte réévaluation entre 2020 et 2023, et nous savons que les chantiers de cette ampleur comportent des risques.

C'est pourquoi nous souhaitons poser les questions suivantes :

1. Le crédit voté est-il respecté à ce stade des engagements ?
2. Les prévisions actualisées confirment-elles la possibilité de tenir ce budget ?
3. Quels risques ont été identifiés et quelles mesures de maîtrise ont été mises en place ?
4. Le Conseil communal prévoit-il un rapport d'étape formel ?

Notre objectif est de garantir que ce projet culturel majeur se déroule dans un esprit de transparence, de responsabilité et de respect des engagements pris envers la population.

Nous remercions le Conseil communal pour ses réponses.

Pour le groupe PLR, Malik Seydoux »

Madame la Présidente remercie Monsieur Seydoux pour son intervention et donne la parole à **Madame Elodie Surchat**.

« Merci Monsieur Seydoux pour la transmission en avance de votre question qui nous permet de vous y répondre, notamment grâce au Département urbanisme, et ceci de manière précise.

Comme vous l'avez dit, le crédit d'investissement prévoit un montant de Fr. 19'845'000.00.

A ce jour, 80.6 % des marchés de construction ont été adjugés ou sont en phase de l'être. Le solde des montants à adjuger est de Fr. 2'930'660.00.

Sans toucher aux divers et imprévus d'un montant de Fr. 788'492.30, le dépassement entre le devis général et le coût probable s'élève actuellement à Fr. 344'283.10, soit 1.61 %. En imputant ce dépassement sur les divers et imprévus du devis général, la réserve totale du devis général se monte encore à Fr. 444'209.20, ce qui représente plus de 15 % du solde des travaux à adjuger.

En résumé et pour répondre aux questions :

1. Le crédit voté est-il respecté à ce stade des engagements ?
 - Oui le crédit voté est parfaitement respecté à ce stade des engagements.
2. Les prévisions actualisées confirment-elles la possibilité de tenir ce budget ?
 - Oui les prévisions le permettent, avec encore une réserve de Fr. 444'209.20 sur un montant restant à adjuger de Fr. 2'930'660.00.
3. Quels risques ont été identifiés et quelles mesures de maîtrise ont été mises en place ?
 - Le dernier CFC important à adjuger est celui concernant la menuiserie, représentant un montant au devis général de Fr. 1'388'166.15. L'appel d'offres sera publié début juin en procédure ouverte internationale, selon la loi sur les marchés publics. En fonction des retours d'appels d'offres, et dans le cas où un dépassement du devis général serait constaté, des mesures d'économie pourront être étudiées et proposées. Il s'agit du seul « risque », bien que maîtrisable, identifié à ce jour, les travaux de gros-œuvre arrivant prochainement à terme.
4. Le Conseil communal prévoit-il un rapport d'étape formel ?
 - La Commune ne fera pas de rapport d'étape formel, ce qui n'est d'ailleurs généralement pas fait pour ces projets. Pour rappel, il y a des commissions de bâtisse tous les mois, dans lesquelles la Ville est représentée par trois conseillères communales, le chef des bâtiments et le directeur du musée notamment.

Je saisis encore l'occasion de préciser que les participations financières de Rolex et de l'ARG ne sont pas imputées sur le crédit d'investissement, mais traitées comme des entrées financières de la Commune. Le crédit d'investissement ne sera ainsi pas impacté par ces montants. La participation de Rolex a même déjà été versée et figure dans les comptes 2025. Celle de l'ARG devrait être versée en plusieurs parts, vraisemblablement 2 parts en 2026 et une l'année prochaine.

Je vous remercie de votre attention. »

Madame la Présidente remercie Madame Elodie Surchat et demande à Monsieur Malik Seydoux si la réponse lui convient.

Monsieur Malik Seydoux répond de la sorte :

« Oui, Madame la Présidente. Je remercie Madame Surchat pour les réponses. Cela me rassure au niveau du suivi de ce projet qui est important pour la Commune. Comme aucun rapport n'est prévu, il est possible que nous reposions la question dans quelques semestres, pour voir si l'évolution du projet est toujours correcte.

Merci beaucoup Madame Surchat. »

Madame la Présidente remercie Monsieur Malik Seydoux et demande s'il y a une autre question. Elle passe la parole à Monsieur Yvan Roeske.

Question n° 3 :

Au nom du **groupe UDC, Monsieur Yvan Roeske** s'exprime en ces mots :

« Madame la Présidente, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, Chères et chers collègues,

Lors des élections communales du 8 mars 2026, la Ville de Bulle a choisi de s'associer, une nouvelle fois, à la plateforme Smartvote, afin d'aider les citoyennes et citoyens à comparer leurs positions avec celles des candidates et candidats.

Plusieurs personnes m'ont toutefois abordé, en relevant que certaines questions semblaient avoir un lien très limité avec les compétences communales ou qu'elles pouvaient être perçues comme orientées politiquement.

Dès lors, j'ai les questions suivantes, à savoir :

- 1. Quel a été le coût total, direct ou indirect, du partenariat entre la Ville de Bulle et Smartvote ?*
- 2. Quelle a été le taux de participation des citoyennes et des citoyens, des candidates et des candidats ?*
- 3. La Ville de Bulle a-t-elle été consultée lors de l'élaboration ou de la validation des questions proposées ?*
- 4. Le Conseil communal estime-t-il que l'ensemble des questions retenues relevait effectivement des compétences et enjeux communaux ?*

5. *La Ville de Bulle prévoit-elle d'effectuer un retour d'expérience ou une évaluation critique de cette démarche auprès de Smartvote ?*

Je remercie le Conseil communal pour ses réponses et je vous remercie pour votre attention.

Yvan Roeske, pour le groupe UDC »

Madame la Présidente remercie Monsieur Roeske et demande si un membre du Conseil communal veut répondre à la question posée.

Tel n'étant pas le cas, elle demande si quelqu'un a une autre question. Elle passe la parole à Monsieur Philippe Jaggi.

Question n° 4 :

Au nom du **groupe PS-Les Vert·e·s**, **Monsieur Philippe Jaggi** s'exprime en ces mots :

« Madame la Présidente, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux et généraux,

Dans le cadre des élections communales 2026, une attention particulière a été apportée au droit de vote des citoyennes et citoyens bullois·es bénéficiant d'un permis C.

A cette occasion, une communication spécifique a été mise en place et une soirée d'information a été organisée. La participation à cette dernière était relativement faible, les représentantes et représentants politiques étant presque plus nombreux·ses que les personnes directement ciblées par cet événement. Par ailleurs, la qualité des informations données et des réponses qui ont été apportées aux quelques questions posées, laissait à désirer et présentait un potentiel d'amélioration certain.

Je souhaiterais savoir quel impact a eu cette campagne de communication sur le taux de participation, quel bilan le Conseil communal en tire et quelles seront les adaptations apportées pour les prochaines votations ou élections communales ?

Philippe Jaggi, groupe PS-Les Vert·es »

Madame la Présidente remercie Monsieur Philippe Jaggi pour sa question et passe la parole à **Monsieur Maxime Pasquier, Syndic**.

« Monsieur Jaggi, merci de vos questions transmises en amont.

De manière générale, les dernières élections communales n'ont pas suscité un enthousiasme populaire important, c'est le moins que l'on puisse dire puisque la participation globale a atteint moins de 35 % (34,49 % pour être précis). Le constat est clair, indépendamment des électeurs titulaires d'un permis C et établis dans le canton depuis 5 ans, c'est bien l'ensemble de l'électorat qui ne s'est pas mobilisé.

Concernant l'impact qu'a pu avoir cette campagne, il n'est pas possible de le dire. En effet, il faut rappeler l'art. 12 alinéa 6 de la Loi sur l'exercice des droits politiques (LEDP) qui ne permet pas de vous donner la participation des seuls permis C. Seule la participation globale peut être donnée. Il nous manque donc clairement ici une information pour répondre à la question de manière circonstanciée.

Cependant, nous pouvons dire ceci :

- *la campagne pour tenter d'intéresser aux élections communales notamment les titulaires de permis C a été menée par les instances cantonales (pilotage par l'IMR - bureau pour l'intégration des migrants et de la prévention du racisme - en collaboration avec l'Association des communes fribourgeoises (ACF) et la Commission cantonale pour l'intégration des migrants et migrantes (CMR).*
- *la Ville de Bulle et la Ville de Fribourg ont également collaboré à cette campagne, mais*
- *nous pouvons partager votre avis sur des améliorations possibles pour ce type de séances d'information. Pour information, la Ville de Fribourg a fait les mêmes constats que la Ville de Bulle.*

Par contre, il faut également relever les difficultés d'un tel exercice. Les élections communales n'ayant lieu que tous les 5 ans, nous constatons qu'il est difficile pour les électeurs détenteurs d'un permis C de prendre des habitudes concernant ce type d'élection. Et il est important de rappeler que la campagne a porté sur l'importance d'utiliser son droit de vote mais faut-il encore savoir pour qui voter lorsque l'on ne connaît pas ou peu les candidats. L'orientation vers l'outil Smartvote est très utile mais cela demande un certain accompagnement.

Pour les prochaines votations ou élections communales, il est certain que nous continuerons à sensibiliser les électeurs. Et des améliorations, comme toujours, seront tentées. Mais il ne faut pas attendre les prochaines élections pour agir.

Actuellement, au niveau communal, nous travaillons sur une véritable politique des quartiers (dont un des buts est de favoriser l'implication des habitants). C'est très certainement par ce biais que nous arriverons à terme à toucher le plus de citoyens possibles (citoyens suisses ou permis C) pour les sensibiliser à l'importance de leur participation à des choix démocratiques locaux. Une étude réalisée par le Forum Suisse pour l'étude des migrations, sur mandat du canton de Genève (2015), a mis en évidence que les personnes qui votent étaient plus fréquemment engagées dans la vie associative. A ce titre, des démarches participatives comme Culture en partage et Bulle Sympa font pleinement sens.

Finalement et plus globalement, la révision de la loi sur la nationalité suisse de 2018 implique des procédures plus sélectives et restrictives. Il est possible qu'elle déploie ses effets aussi au niveau communal, ne participant pas à faciliter le sentiment d'appartenance des personnes étrangères.

J'espère que cela vous convient Monsieur Jaggi, merci. »

Madame la Présidente remercie Monsieur le Syndic et demande à Monsieur Philippe Jaggi si la réponse donnée lui convient.

Monsieur Philippe Jaggi remercie Monsieur Maxime Pasquier, Syndic, pour sa réponse.

Madame la Présidente demande si des personnes ont encore des questions. La parole n'étant plus demandée, elle clôt la discussion et propose de passer aux remarques et aux commentaires.

E. Remarques – commentaires

Madame la Présidente demande si un membre du Conseil général souhaite formuler une remarque, un commentaire, une observation, un souhait ou autre demande. La parole n'étant plus demandée, elle clôt la discussion des divers du Conseil général.

7. Divers du Conseil communal

Avant de passer la parole à Monsieur le Syndic, **Madame la Présidente** demande si un autre membre du Conseil communal souhaite intervenir dans les divers du Conseil communal. Cela n'étant pas le cas, elle donne la parole à **Monsieur le Syndic**.

« Madame la Présidente, Chères et Chers collègues de l'exécutif et du législatif,

Je profite de l'occasion pour vous transmettre une petite information ; vous allez recevoir, tout prochainement, une invitation du Musée gruérien et de La Gruyère Tourisme à l'inauguration du parcours « Bulle de Verduze » qui aura lieu le samedi 4 juillet. Ce parcours invite à découvrir l'histoire paysagère de la cité et les liens étroits qui unissent depuis toujours urbanité et nature. Merci d'y faire un bon accueil.

Et finalement, au nom du Conseil Communal, je tiens d'ores et déjà à vous souhaiter de belles relâches estivales, qu'elles se passent ici ou sous d'autres latitudes. Profitez-en pour recharger vos batteries, pour déconnecter et pour passer du temps avec vos proches. Merci. »

Madame la Présidente remercie Monsieur le Syndic, Maxime Pasquier.

. / .

Clôture de séance

Avant de clore la séance, **Madame la Présidente** demande encore quelques instants d'attention.

Les personnes qui sont intervenues au cours de cette séance sont priées de remettre leurs écrits, soit de main à main avant de quitter la salle, soit par courriel à Madame Bedjeti qui a déjà communiqué son adresse. Elle remercie chacune et chacun de lui transmettre les interventions aussi vite que possible et ainsi que le requiert la bienséance.

Il est 20h41, **Madame la Présidente** clôt les débats. Elle souhaite à toutes et tous une excellente fin de soirée et remercie pour la qualité des débats.

[Applaudissements]

La séance est levée à 20h41

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

La Présidente

La Secrétaire

Béatrice Dohner-Grandjean

Nicole Jacquaroud

La Secrétaire au procès-verbal

Ilirë Bedjeti

Annexes à l'original du procès-verbal :

- Comptes et rapport de gestion 2025
- Message prolongation DDP en faveur de PARLOCA
- Message transmission postulat
- Résultats des votes

Conseil général Ville de Bulle

Vote test

Contrôle des présences

Total Votes : 45

Votes valides : 45

Majorité absolue : 23

YES : 45

NO : 0

Abst. : 0

Conseil général Ville de Bulle

Vote test

Contrôle des présences

1	Baechler Marie-Christine	PS-Les Vert·e·s	Oui
2	Brunetti Jonas	PS-Les Vert·e·s	Oui
3	Castella Serge	PS-Les Vert·e·s	Oui
4	Clément Bruno	PS-Les Vert·e·s	Oui
5	Colliard Isabelle	PS-Les Vert·e·s	Absent
6	Despont Coline	PS-Les Vert·e·s	Oui
7	Dohner-Grandjean Beatrice	PS-Les Vert·e·s	Oui
8	Ducrest François	PS-Les Vert·e·s	Oui
9	Freymond-Pochon Lucile	PS-Les Vert·e·s	Oui
10	Fritschi Carole	PS-Les Vert·e·s	Oui
11	Jaggi Philippe	PS-Les Vert·e·s	Oui
12	Keravec Erwan	PS-Les Vert·e·s	Oui
13	Mooser François	PS-Les Vert·e·s	Oui
14	Niquille Anne	PS-Les Vert·e·s	Oui
15	Pürro Cyrille	PS-Les Vert·e·s	Absent
16	Rauber Martin	PS-Les Vert·e·s	Oui
17	Rime François	PS-Les Vert·e·s	Oui
18	Schibler André	PS-Les Vert·e·s	Oui
19	Wickramasingam Sathya	PS-Les Vert·e·s	Absent
20	Bosson Yves	PLR	Absent
21	Brandt Charles-Henri	PLR	Oui
22	Castella Cuennet Virginie	PLR	Oui
23	Charrière Nicolas	PLR	Oui
24	de Figueiredo Jorge	PLR	Oui
25	Favre Gende Emmanuelle	PLR	Oui
26	Hofer Brian	PLR	Oui
27	Mettraux Frédéric	PLR	Oui
28	Oberson Laurence	PLR	Absent
29	Seydoux Malik	PLR	Oui
30	Sudan Matteo	PLR	Oui
31	Wyssmüller Romain	PLR	Oui
32	Anatrà-Luchinger Thérèse	Le Centre	Oui
33	Beaud Alexandre	Le Centre	Oui
34	Chatton Eric	Le Centre	Oui
35	Cruchet-Micheloud Sophie	Le Centre	Oui
36	Debons Léonard	Le Centre	Oui
37	Frossard Chantal	Le Centre	Oui
38	Krattinger Ivan	Le Centre	Oui
39	Pasquier Baptiste	Le Centre	Oui
40	Pernet-Baeriswyl Anne-Luce	Le Centre	Oui
41	Ruffieux Constantin	Le Centre	Oui
42	Sottas Adeline	Le Centre	Oui
43	Bussard Gabrielle	UDC	Oui
44	Dupasquier Eric	UDC	Oui
45	Pasche Alain	UDC	Oui
46	Rime Jacques	UDC	Oui
47	Rime Julien	UDC	Oui
48	Roeske Yvan	UDC	Oui
49	Seydoux Eric	UDC	Oui
50	Waeber Christian	UDC	Oui

Conseil général Ville de Bulle

0. Acceptez-vous l'ordre du jour tel que présenté ?

Total Votes : 45

Votes valides : 44

Majorité absolue : 23

YES : 44

NO : 0

Abst. : 1

Conseil général Ville de Bulle

0. Acceptez-vous l'ordre du jour tel que présenté ?

1	Baechler Marie-Christine	PS-Les Vert·e·s	Oui
2	Brunetti Jonas	PS-Les Vert·e·s	Oui
3	Castella Serge	PS-Les Vert·e·s	Oui
4	Clément Bruno	PS-Les Vert·e·s	Oui
5	Colliard Isabelle	PS-Les Vert·e·s	Absent
6	Despont Coline	PS-Les Vert·e·s	Oui
7	Dohner-Grandjean Beatrice	PS-Les Vert·e·s	Oui
8	Ducrest François	PS-Les Vert·e·s	Oui
9	Freymond-Pochon Lucile	PS-Les Vert·e·s	Oui
10	Fritschi Carole	PS-Les Vert·e·s	Oui
11	Jaggi Philippe	PS-Les Vert·e·s	Oui
12	Keravec Erwan	PS-Les Vert·e·s	Oui
13	Mooser François	PS-Les Vert·e·s	Oui
14	Niquille Anne	PS-Les Vert·e·s	Oui
15	Pürro Cyrille	PS-Les Vert·e·s	Absent
16	Rauber Martin	PS-Les Vert·e·s	Oui
17	Rime François	PS-Les Vert·e·s	Oui
18	Schibler André	PS-Les Vert·e·s	Oui
19	Wickramasingam Sathya	PS-Les Vert·e·s	Absent
20	Bosson Yves	PLR	Absent
21	Brandt Charles-Henri	PLR	Oui
22	Castella Cuennet Virginie	PLR	Oui
23	Charrière Nicolas	PLR	Oui
24	de Figueiredo Jorge	PLR	Oui
25	Favre Gende Emmanuelle	PLR	Oui
26	Hofer Brian	PLR	Oui
27	Mettraux Frédéric	PLR	Oui
28	Oberson Laurence	PLR	Absent
29	Seydoux Malik	PLR	Oui
30	Sudan Matteo	PLR	Oui
31	Wyssmüller Romain	PLR	Oui
32	Anatrà-Luchinger Thérèse	Le Centre	Oui
33	Beaud Alexandre	Le Centre	Oui
34	Chatton Eric	Le Centre	Oui
35	Cruchet-Micheloud Sophie	Le Centre	Oui
36	Debons Léonard	Le Centre	Oui
37	Frossard Chantal	Le Centre	Oui
38	Krattinger Ivan	Le Centre	Abst.
39	Pasquier Baptiste	Le Centre	Oui
40	Pernet-Baeriswyl Anne-Luce	Le Centre	Oui
41	Ruffieux Constantin	Le Centre	Oui
42	Sottas Adeline	Le Centre	Oui
43	Bussard Gabrielle	UDC	Oui
44	Dupasquier Eric	UDC	Oui
45	Pasche Alain	UDC	Oui
46	Rime Jacques	UDC	Oui
47	Rime Julien	UDC	Oui
48	Roeske Yvan	UDC	Oui
49	Seydoux Eric	UDC	Oui
50	Waeber Christian	UDC	Oui

Conseil général Ville de Bulle

1. Acceptez-vous le PV de la séance du 15.12.2025 ?

Total Votes : 45

Votes valides : 43

Majorité absolue : 22

YES : 43

NO : 0

Abst. : 2

Conseil général Ville de Bulle

1. Acceptez-vous le PV de la séance du 15.12.2025 ?

1	Baechler Marie-Christine	PS-Les Vert·e·s	Oui
2	Brunetti Jonas	PS-Les Vert·e·s	Oui
3	Castella Serge	PS-Les Vert·e·s	Oui
4	Clément Bruno	PS-Les Vert·e·s	Oui
5	Colliard Isabelle	PS-Les Vert·e·s	Absent
6	Despont Coline	PS-Les Vert·e·s	Oui
7	Dohner-Grandjean Beatrice	PS-Les Vert·e·s	Oui
8	Ducrest François	PS-Les Vert·e·s	Oui
9	Freymond-Pochon Lucile	PS-Les Vert·e·s	Oui
10	Fritschi Carole	PS-Les Vert·e·s	Oui
11	Jaggi Philippe	PS-Les Vert·e·s	Oui
12	Keravec Erwan	PS-Les Vert·e·s	Oui
13	Mooser François	PS-Les Vert·e·s	Oui
14	Niquille Anne	PS-Les Vert·e·s	Oui
15	Pürro Cyrille	PS-Les Vert·e·s	Absent
16	Rauber Martin	PS-Les Vert·e·s	Oui
17	Rime François	PS-Les Vert·e·s	Abst.
18	Schibler André	PS-Les Vert·e·s	Oui
19	Wickramasingam Sathya	PS-Les Vert·e·s	Absent
20	Bosson Yves	PLR	Absent
21	Brandt Charles-Henri	PLR	Oui
22	Castella Cuennet Virginie	PLR	Oui
23	Charrière Nicolas	PLR	Oui
24	de Figueiredo Jorge	PLR	Oui
25	Favre Gende Emmanuelle	PLR	Oui
26	Hofer Brian	PLR	Oui
27	Mettraux Frédéric	PLR	Oui
28	Oberson Laurence	PLR	Absent
29	Seydoux Malik	PLR	Oui
30	Sudan Matteo	PLR	Oui
31	Wyssmüller Romain	PLR	Oui
32	Anatrà-Luchinger Thérèse	Le Centre	Oui
33	Beaud Alexandre	Le Centre	Oui
34	Chatton Eric	Le Centre	Oui
35	Cruchet-Micheloud Sophie	Le Centre	Abst.
36	Debons Léonard	Le Centre	Oui
37	Frossard Chantal	Le Centre	Oui
38	Krattinger Ivan	Le Centre	Oui
39	Pasquier Baptiste	Le Centre	Oui
40	Pernet-Baeriswyl Anne-Luce	Le Centre	Oui
41	Ruffieux Constantin	Le Centre	Oui
42	Sottas Adeline	Le Centre	Oui
43	Bussard Gabrielle	UDC	Oui
44	Dupasquier Eric	UDC	Oui
45	Pasche Alain	UDC	Oui
46	Rime Jacques	UDC	Oui
47	Rime Julien	UDC	Oui
48	Roeske Yvan	UDC	Oui
49	Seydoux Eric	UDC	Oui
50	Waeber Christian	UDC	Oui

Conseil général Ville de Bulle

2. Acceptez-vous le PV de la séance du 04.05.2026 ?

Total Votes : 45

Votes valides : 45

Majorité absolue : 23

YES : 45

NO : 0

Abst. : 0

Conseil général Ville de Bulle

2. Acceptez-vous le PV de la séance du 04.05.2026 ?

1	Baechler Marie-Christine	PS-Les Vert·e·s	Oui
2	Brunetti Jonas	PS-Les Vert·e·s	Oui
3	Castella Serge	PS-Les Vert·e·s	Oui
4	Clément Bruno	PS-Les Vert·e·s	Oui
5	Colliard Isabelle	PS-Les Vert·e·s	Absent
6	Despont Coline	PS-Les Vert·e·s	Oui
7	Dohner-Grandjean Beatrice	PS-Les Vert·e·s	Oui
8	Ducrest François	PS-Les Vert·e·s	Oui
9	Freymond-Pochon Lucile	PS-Les Vert·e·s	Oui
10	Fritschi Carole	PS-Les Vert·e·s	Oui
11	Jaggi Philippe	PS-Les Vert·e·s	Oui
12	Keravec Erwan	PS-Les Vert·e·s	Oui
13	Mooser François	PS-Les Vert·e·s	Oui
14	Niquille Anne	PS-Les Vert·e·s	Oui
15	Pürro Cyrille	PS-Les Vert·e·s	Absent
16	Rauber Martin	PS-Les Vert·e·s	Oui
17	Rime François	PS-Les Vert·e·s	Oui
18	Schibler André	PS-Les Vert·e·s	Oui
19	Wickramasingam Sathya	PS-Les Vert·e·s	Absent
20	Bosson Yves	PLR	Absent
21	Brandt Charles-Henri	PLR	Oui
22	Castella Cuennet Virginie	PLR	Oui
23	Charrière Nicolas	PLR	Oui
24	de Figueiredo Jorge	PLR	Oui
25	Favre Gende Emmanuelle	PLR	Oui
26	Hofer Brian	PLR	Oui
27	Mettraux Frédéric	PLR	Oui
28	Oberson Laurence	PLR	Absent
29	Seydoux Malik	PLR	Oui
30	Sudan Matteo	PLR	Oui
31	Wyssmüller Romain	PLR	Oui
32	Anatrà-Luchinger Thérèse	Le Centre	Oui
33	Beaud Alexandre	Le Centre	Oui
34	Chatton Eric	Le Centre	Oui
35	Cruchet-Micheloud Sophie	Le Centre	Oui
36	Debons Léonard	Le Centre	Oui
37	Frossard Chantal	Le Centre	Oui
38	Krattinger Ivan	Le Centre	Oui
39	Pasquier Baptiste	Le Centre	Oui
40	Pernet-Baeriswyl Anne-Luce	Le Centre	Oui
41	Ruffieux Constantin	Le Centre	Oui
42	Sottas Adeline	Le Centre	Oui
43	Bussard Gabrielle	UDC	Oui
44	Dupasquier Eric	UDC	Oui
45	Pasche Alain	UDC	Oui
46	Rime Jacques	UDC	Oui
47	Rime Julien	UDC	Oui
48	Roeske Yvan	UDC	Oui
49	Seydoux Eric	UDC	Oui
50	Waeber Christian	UDC	Oui

Conseil général Ville de Bulle

3. Acceptez-vous les comptes 2025 et rapport de gestion de la Ville de Bulle ?

Total Votes : 45

Votes valides : 45

Majorité absolue : 23

YES : 45

NO : 0

Abst. : 0

Conseil général Ville de Bulle

3. Acceptez-vous les comptes 2025 et rapport de gestion de la Ville de Bulle ?

1	Baechler Marie-Christine	PS-Les Vert·e·s	Oui
2	Brunetti Jonas	PS-Les Vert·e·s	Oui
3	Castella Serge	PS-Les Vert·e·s	Oui
4	Clément Bruno	PS-Les Vert·e·s	Oui
5	Colliard Isabelle	PS-Les Vert·e·s	Absent
6	Despont Coline	PS-Les Vert·e·s	Oui
7	Dohner-Grandjean Beatrice	PS-Les Vert·e·s	Oui
8	Ducrest François	PS-Les Vert·e·s	Oui
9	Freymond-Pochon Lucile	PS-Les Vert·e·s	Oui
10	Fritschi Carole	PS-Les Vert·e·s	Oui
11	Jaggi Philippe	PS-Les Vert·e·s	Oui
12	Keravec Erwan	PS-Les Vert·e·s	Oui
13	Mooser François	PS-Les Vert·e·s	Oui
14	Niquille Anne	PS-Les Vert·e·s	Oui
15	Pürro Cyrille	PS-Les Vert·e·s	Absent
16	Rauber Martin	PS-Les Vert·e·s	Oui
17	Rime François	PS-Les Vert·e·s	Oui
18	Schibler André	PS-Les Vert·e·s	Oui
19	Wickramasingam Sathya	PS-Les Vert·e·s	Absent
20	Bosson Yves	PLR	Absent
21	Brandt Charles-Henri	PLR	Oui
22	Castella Cuennet Virginie	PLR	Oui
23	Charrière Nicolas	PLR	Oui
24	de Figueiredo Jorge	PLR	Oui
25	Favre Gende Emmanuelle	PLR	Oui
26	Hofer Brian	PLR	Oui
27	Mettraux Frédéric	PLR	Oui
28	Oberson Laurence	PLR	Absent
29	Seydoux Malik	PLR	Oui
30	Sudan Matteo	PLR	Oui
31	Wyssmüller Romain	PLR	Oui
32	Anatrà-Luchinger Thérèse	Le Centre	Oui
33	Beaud Alexandre	Le Centre	Oui
34	Chatton Eric	Le Centre	Oui
35	Cruchet-Micheloud Sophie	Le Centre	Oui
36	Debons Léonard	Le Centre	Oui
37	Frossard Chantal	Le Centre	Oui
38	Krattinger Ivan	Le Centre	Oui
39	Pasquier Baptiste	Le Centre	Oui
40	Pernet-Baeriswyl Anne-Luce	Le Centre	Oui
41	Ruffieux Constantin	Le Centre	Oui
42	Sottas Adeline	Le Centre	Oui
43	Bussard Gabrielle	UDC	Oui
44	Dupasquier Eric	UDC	Oui
45	Pasche Alain	UDC	Oui
46	Rime Jacques	UDC	Oui
47	Rime Julien	UDC	Oui
48	Roeske Yvan	UDC	Oui
49	Seydoux Eric	UDC	Oui
50	Waeber Christian	UDC	Oui

Conseil général Ville de Bulle

**4. Acceptez-vous la prolongation du droit de superficie n°2372
(art.280 RF de Bulle), rue de Vevey, en faveur de la fondation PARLOCA**

Total Votes : 45

Votes valides : 45

Majorité absolue : 23

YES : 45

NO : 0

Abst. : 0

Conseil général Ville de Bulle

4. Acceptez-vous la prolongation du droit de superficie n°2372 (art.280 RF de Bulle), rue de Vevey, en faveur de la fondation PARLOCA

1	Baechler Marie-Christine	PS-Les Vert·e·s	Oui
2	Brunetti Jonas	PS-Les Vert·e·s	Oui
3	Castella Serge	PS-Les Vert·e·s	Oui
4	Clément Bruno	PS-Les Vert·e·s	Oui
5	Colliard Isabelle	PS-Les Vert·e·s	Absent
6	Despont Coline	PS-Les Vert·e·s	Oui
7	Dohner-Grandjean Beatrice	PS-Les Vert·e·s	Oui
8	Ducrest François	PS-Les Vert·e·s	Oui
9	Freymond-Pochon Lucile	PS-Les Vert·e·s	Oui
10	Fritschi Carole	PS-Les Vert·e·s	Oui
11	Jaggi Philippe	PS-Les Vert·e·s	Oui
12	Keravec Erwan	PS-Les Vert·e·s	Oui
13	Mooser François	PS-Les Vert·e·s	Oui
14	Niquille Anne	PS-Les Vert·e·s	Oui
15	Pürro Cyrille	PS-Les Vert·e·s	Absent
16	Rauber Martin	PS-Les Vert·e·s	Oui
17	Rime François	PS-Les Vert·e·s	Oui
18	Schibler André	PS-Les Vert·e·s	Oui
19	Wickramasingam Sathya	PS-Les Vert·e·s	Absent
20	Bosson Yves	PLR	Absent
21	Brandt Charles-Henri	PLR	Oui
22	Castella Cuennet Virginie	PLR	Oui
23	Charrière Nicolas	PLR	Oui
24	de Figueiredo Jorge	PLR	Oui
25	Favre Gende Emmanuelle	PLR	Oui
26	Hofer Brian	PLR	Oui
27	Mettraux Frédéric	PLR	Oui
28	Oberson Laurence	PLR	Absent
29	Seydoux Malik	PLR	Oui
30	Sudan Matteo	PLR	Oui
31	Wyssmüller Romain	PLR	Oui
32	Anatrà-Luchinger Thérèse	Le Centre	Oui
33	Beaud Alexandre	Le Centre	Oui
34	Chatton Eric	Le Centre	Oui
35	Cruchet-Micheloud Sophie	Le Centre	Oui
36	Debons Léonard	Le Centre	Oui
37	Frossard Chantal	Le Centre	Oui
38	Krattinger Ivan	Le Centre	Oui
39	Pasquier Baptiste	Le Centre	Oui
40	Pernet-Baeriswyl Anne-Luce	Le Centre	Oui
41	Ruffieux Constantin	Le Centre	Oui
42	Sottas Adeline	Le Centre	Oui
43	Bussard Gabrielle	UDC	Oui
44	Dupasquier Eric	UDC	Oui
45	Pasche Alain	UDC	Oui
46	Rime Jacques	UDC	Oui
47	Rime Julien	UDC	Oui
48	Roeske Yvan	UDC	Oui
49	Seydoux Eric	UDC	Oui
50	Waeber Christian	UDC	Oui

Conseil général Ville de Bulle

5. Acceptez-vous la transmission au Conseil communal du postulat
déposé par Mme Niquille Charrière, au nom du groupe Les Vert·e·s, ...

Total Votes : 45

Votes valides : 45

Majorité absolue : 23

YES : 16

NO : 29

Abst. : 0

Conseil général Ville de Bulle

5. Acceptez-vous la transmission au Conseil communal du postulat déposé par Mme Niquille Charrière, au nom du groupe Les Vert·e·s, ...

1	Baechler Marie-Christine	PS-Les Vert·e·s	Oui
2	Brunetti Jonas	PS-Les Vert·e·s	Oui
3	Castella Serge	PS-Les Vert·e·s	Oui
4	Clément Bruno	PS-Les Vert·e·s	Oui
5	Colliard Isabelle	PS-Les Vert·e·s	Absent
6	Despont Coline	PS-Les Vert·e·s	Oui
7	Dohner-Grandjean Beatrice	PS-Les Vert·e·s	Oui
8	Ducrest François	PS-Les Vert·e·s	Oui
9	Freymond-Pochon Lucile	PS-Les Vert·e·s	Oui
10	Fritschi Carole	PS-Les Vert·e·s	Oui
11	Jaggi Philippe	PS-Les Vert·e·s	Oui
12	Keravec Erwan	PS-Les Vert·e·s	Oui
13	Mooser François	PS-Les Vert·e·s	Oui
14	Niquille Anne	PS-Les Vert·e·s	Oui
15	Pürro Cyrille	PS-Les Vert·e·s	Absent
16	Rauber Martin	PS-Les Vert·e·s	Oui
17	Rime François	PS-Les Vert·e·s	Oui
18	Schibler André	PS-Les Vert·e·s	Oui
19	Wickramasingam Sathya	PS-Les Vert·e·s	Absent
20	Bosson Yves	PLR	Absent
21	Brandt Charles-Henri	PLR	Non
22	Castella Cuennet Virginie	PLR	Non
23	Charrière Nicolas	PLR	Non
24	de Figueiredo Jorge	PLR	Non
25	Favre Gende Emmanuelle	PLR	Non
26	Hofer Brian	PLR	Non
27	Mettraux Frédéric	PLR	Non
28	Oberson Laurence	PLR	Absent
29	Seydoux Malik	PLR	Non
30	Sudan Matteo	PLR	Non
31	Wyssmüller Romain	PLR	Non
32	Anatrà-Luchinger Thérèse	Le Centre	Non
33	Beaud Alexandre	Le Centre	Non
34	Chatton Eric	Le Centre	Non
35	Cruchet-Micheloud Sophie	Le Centre	Non
36	Debons Léonard	Le Centre	Non
37	Frossard Chantal	Le Centre	Non
38	Krattinger Ivan	Le Centre	Non
39	Pasquier Baptiste	Le Centre	Non
40	Pernet-Baeriswyl Anne-Luce	Le Centre	Non
41	Ruffieux Constantin	Le Centre	Non
42	Sottas Adeline	Le Centre	Non
43	Bussard Gabrielle	UDC	Non
44	Dupasquier Eric	UDC	Non
45	Pasche Alain	UDC	Non
46	Rime Jacques	UDC	Non
47	Rime Julien	UDC	Non
48	Roeske Yvan	UDC	Non
49	Seydoux Eric	UDC	Non
50	Waeber Christian	UDC	Non